

2025-06-24
2024-3494

Antimicrobien AMICAL^{MC} Fluide
Suspension

COMMERCIAL
ATTENTION
[symbole de poison]

PRINCIPE ACTIF : DIODOFON....39,2%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 15321
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT :

CANUTEC (Canada) : 1-613-996-6666
CHEMTREC : 1-800-424-9300 (USA); 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES UGENCES :

LANXESS : 1-800-410-3063 (USA); 1-866-673-6350 (Canada)

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS
CONTENU NET :

2025-06-24
2024-3494

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Au cours du nettoyage de l'équipement et de la manipulation de ce produit, porter une combinaison par-dessus un pantalon long et un vêtement à manches longues, des gants résistant aux agents chimiques et des chaussures ainsi qu'un masque de protection ou des lunettes de sécurité. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Utiliser un système de transfert fermé pour le mélange et le chargement.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. **NE PAS** contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

NE PAS utiliser ce produit pour le traitement des jouets ni dans la peinture à doigts. Ne pas utiliser dans des produits conçus pour le conditionnement des aliments ni dans des endroits où de la nourriture est entreposée, manipulée ou transformée. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, en contravention avec la réglementation fédérale, provinciale ou territoriale. Il faut prendre connaissance des exigences des lois applicables avant d'utiliser ce produit.

LES PEINTURES AU LATEX ET LES PIGMENTS

Les peintres professionnels qui UTILISENT UN PULVÉRISATEUR SANS AIR doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une casquette de peintre et un respirateur muni d'une cartouche éliminant les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides durant l'application de la peinture.

On conseille aux préposés à la formulation d'effectuer des essais sur place avec la gamme des doses indiquées sur l'étiquette afin de déterminer la dose la plus efficace pour leur peinture. Il est recommandé d'empêcher le rejet dans l'eau d'écaillés ou de poussières de peinture produits pendant le décapage. **NE PAS** placer de pièces peintes dans l'eau avant que la peinture ne soit complètement sèche.

Antimicrobien AMICAL Fluide est un agent antimoisissure et un algicide efficace pour les peintures au latex et les pigments. Le degré d'utilisation dépend de la formulation de la peinture à protéger et de la gravité des conditions prévues sur le terrain. Pour les pigments, utiliser Antimicrobien AMICAL Fluide à des concentrations entre 0,02 et 0,15 % (p/p ingrédient actif). Procédure suggérée : ajouter l'eau, Antimicrobien AMICAL Fluide, les glycols, les agents mouillants puis les pigments au procédé de dispersion.

UTILISATION INTÉRIEURE DE PEINTURE DE LATEX : Pour les peintures au latex formulées pour applications intérieures où il y a un risque important de moisissure (par exemple salles de bains), utiliser 0,8 kg d'Antimicrobien AMICAL Fluide par 1000 litres de peinture (325 pages ppm d'ingrédient actif).

LE LATEX CALFEUTRE ET DES ADHÉSIFS

Antimicrobien AMICAL Fluide est recommandé pour utilisation dans les adhésifs et agents de scellement lorsque le développement de moisissure sur le produit appliqué peut être un problème. Les niveaux suggérés (% par poids ingrédient actif) sont :

Adhésifs de carreaux de céramique : 0,02-0,0391 (200-391 ppm d'ingrédient actif)

Pâtes de panneau mural de vinyle : 0,02-0,0391 (200-391 ppm d'ingrédient actif)

Mastics : 0,05 (500 ppm d'ingrédient actif)

Le latex calfeutre : 0,05 (500 ppm d'ingrédient actif)

Pour des adhésifs utilisés dans le traitement de tapis : Le seul emploi autorisé est le traitement des sous-couches de moquettes. **NE PAS** utiliser ce produit pour traiter des fibres de tapis.

Ajouter Antimicrobien AMICAL Fluide à un endroit du procédé où un mélange suffisant assurera une bonne suspension du produit alors que d'autres ingrédients sont ajoutés.